

GROUPEMENT



PROAUDIT

CMA

Audit et Conseil



SOCIETE « BH ASSURANCE»



**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2024**

Avril 2025

GROUPEMENT



SOCIETE «BH ASSURANCE» RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur le contrôle des états financiers de la société « BH ASSURANCE » arrêtés au 31 Décembre 2024 ainsi que le rapport spécial prévu par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

Tunis, le 03 Avril 2025
Les Commissaires aux Comptes

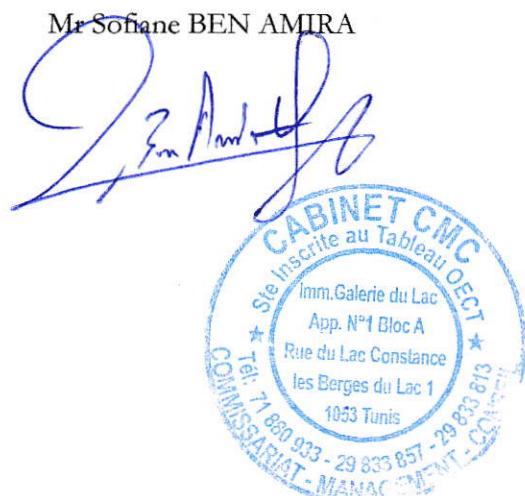
P/ GROUPEMENT PRO AUDIT& CMA

Mr Tarak ZAHAF



P/ CABINET CMC

Mr Sofiane BEN AMIRA



S O M M A I R E

	PAGE
I. <u>RAPPORTS</u>	
- RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024	5
- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024	11
II. <u>ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024</u>	
- BILAN	18 -19
- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE NON VIE	20
- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE	21
- ETAT DE RESULTAT	22
- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	23
- ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	24
- NOTES AUX ETATS FINANCIERS	26

RAPPORT GENERAL

GROUPEMENT



CMA
Audit et Conseil



SOCIETE « BH ASSURANCE »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la société « BH ASSURANCE »*

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH ASSURANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 564 500 308 dinars, un résultat net de l'exercice de 11 013 950 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 1 737 138 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 9 716 516 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH ASSURANCE » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et comme décrit dans la note aux états financiers PA2, nous attirons votre attention sur le fait que votre société, a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes couvrant les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022.

A ce titre, ce contrôle a réclamé un complément de 2 311 Mille DT dont 1 269 Mille DT de pénalités. Cette notification a fait l'objet de contestation par la société dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours et l'impact définitif ne pouvant être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

La société « BH Assurance » a constaté les provisions jugées adéquates pour se prémunir contre les risques liés à ce contrôle. Le montant de la provision constatée s'élève à 922 Mille DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Evaluation des provisions techniques

Question clé de l'audit

La société « BH Assurance », en tant que société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 6.5 des états financiers.

Au 31 décembre 2024, les provisions techniques s'élèvent à un montant de 353 580 KDT pour un total de bilan de 564 500 KDT, soit 63% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

Nous avons focalisé nos travaux d'audit sur l'évaluation des provisions techniques tant pour la branche Vie que pour la branche Non-Vie en analysant de manière spécifique le modèle d'évaluation, les données statistiques et actuarielles ainsi que les hypothèses clés utilisées par la direction. Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier la pertinence des hypothèses et techniques statistiques et actuarielles utilisées pour déterminer les montants des provisions techniques pour les branches Vie et Non-Vie,
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,
- Faire appel à un actuarien inscrits sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la société « BH Assurance »,
- Examiner un échantillon des dossiers de sinistres des différentes branches d'assurances conformément à la circulaire du CGA N° 2010-258.

b. Evaluation des Placements***Question clé de l'audit***

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les charges qu'elles seront amenées à payer et constituer des provisions techniques à due concurrence. Pour pouvoir faire face à ces règlements futurs, les compagnies d'assurance doivent disposer des placements d'un montant au moins égal aux provisions techniques. Le législateur a mis en place un ensemble de règles applicables aux actifs représentatifs des engagements techniques visant à sauvegarder la solvabilité des compagnies d'assurances et de protéger les assurés en leur garantissant à tout moment le paiement des prestations qui leur sont dues par l'assureur. La réglementation des placements porte principalement sur les règles de répartition et de dispersion des actifs admis en représentation des provisions techniques ainsi que sur les règles d'évaluation de ces actifs.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Au 31 décembre 2024, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 373 244 KDT, dépréciés à hauteur de 14 272 KDT, soit un montant net de 358 972 KDT, représentant 63% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la société « BH Assurance » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes:

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 03 Avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

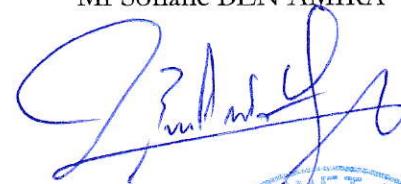
P/ GROUPEMENT PRO AUDIT & CMA

Mr Tarak ZAHAF



P/ CABINET CMC

Mr Sofiane BEN AMIRA



RAPPORT SPECIAL

GROUPEMENT



SOCIETE « BH ASSURANCE » RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

La direction générale de votre société nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. Personne concernée : « BH LEASING »: Administrateur :

1.1 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à une Certificat de dépôt avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT	INTERET 2024
24/02/2024	18/02/2025	2 000 000	9.70%	360	176 846	152 140
	TOTAL	2 000 000				152 140

1.2 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 15/03/2024 à un emprunt obligataire de 1 930 000 DT émis par la « BH LEASING 2024-1 » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 10,70%.

Le montant des produits constatés en 2024 s'élève à 165 208 DT.

1.3 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 16/07/2024 à un emprunt obligataire de 2 940 000 DT émis par la « BH LEASING 2024-2 » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 10,70%.

Le montant des produits constatés en 2024 s'élève à 145 655 DT.

2. Personne concernée : la « BH BANK »: Administrateur :

2.1 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble de Certificats de dépôts avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	Nombre de jours	TAUX	INTERETS BRUT
04/01/2024	14/01/2024	2000 000	10	8,990	4 982
05/01/2024	15/01/2024	2000 000	10	8,990	4 982
07/01/2024	17/01/2024	1000 000	10	8,990	2 491
07/01/2024	17/01/2024	1000 000	10	8,990	2 491
08/01/2024	18/01/2024	2000 000	10	8,990	4 982
14/01/2024	24/01/2024	2000 000	10	8,990	4 982
15/01/2024	25/01/2024	3000 000	10	8,990	7 473
15/01/2024	25/01/2024	2000 000	10	8,990	4 982
17/01/2024	27/01/2024	1000 000	10	8,990	2 491
17/01/2024	27/01/2024	1000 000	10	8,990	2 491
18/01/2024	28/01/2024	2000 000	10	8,990	4 982
24/01/2024	03/02/2024	2000 000	10	8,990	4 982
25/01/2024	04/02/2024	2000 000	10	8,990	4 982
25/01/2024	04/02/2024	2000 000	10	8,990	4 982
27/01/2024	06/02/2024	1000 000	10	8,990	2 491
27/01/2024	06/02/2024	1000 000	10	8,990	2 491
28/01/2024	07/02/2024	2000 000	10	8,990	4 982
03/02/2024	13/02/2024	2000 000	10	8,980	4 976
04/02/2024	14/02/2024	2000 000	10	8,980	4 976
05/02/2024	15/02/2024	2000 000	10	8,980	4 976
09/02/2024	19/02/2024	2000 000	10	8,980	4 976
13/02/2024	23/02/2024	2000 000	10	8,980	4 976
14/02/2024	24/02/2024	2000 000	10	8,980	4 976
16/02/2024	26/02/2024	1000 000	10	8,980	2 488
19/02/2024	29/02/2024	2000 000	10	8,980	4 976
22/02/2024	03/03/2024	1000 000	10	8,980	2 488
23/02/2024	04/03/2024	2000 000	10	8,980	4 976
24/02/2024	05/03/2024	2000 000	10	8,980	4 976
26/02/2024	07/03/2024	1000 000	10	8,980	2 488
28/02/2024	09/03/2024	2000 000	10	8,980	4 976
29/02/2024	10/03/2024	2000 000	10	8,980	4 976
03/03/2024	13/03/2024	1000 000	10	8,970	2 485
04/03/2024	14/03/2024	2000 000	10	8,970	4 971
04/03/2024	14/03/2024	1000 000	10	8,970	2 485
05/03/2024	15/03/2024	2000 000	10	8,970	4 971
05/03/2024	15/03/2024	2000 000	10	8,970	4 971
06/03/2024	16/03/2024	1000 000	10	8,970	2 485

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	Nombre de jours	TAUX	INTERETS BRUT
07/03/2024	17/03/2024	1000 000	10	8,970	2 485
08/03/2024	18/03/2024	1000 000	10	8,970	2 485
16/03/2024	26/03/2024	2000 000	10	8,970	4 971
17/03/2024	27/03/2024	1000 000	10	8,970	2 485
19/03/2024	29/03/2024	2000 000	10	8,970	4 971
26/03/2024	05/04/2024	2000 000	10	8,970	4 971
27/03/2024	06/04/2024	1000 000	10	8,970	2 485
29/03/2024	08/04/2024	3000 000	10	8,970	7 456
02/04/2024	12/04/2024	2000 000	10	9,460	5 242
05/04/2024	15/04/2024	1000 000	10	8,960	2 483
06/04/2024	16/04/2024	1000 000	10	8,960	2 483
08/04/2024	18/04/2024	3000 000	10	8,960	7 448
12/04/2024	22/04/2024	2000 000	10	8,460	4 689
15/04/2024	25/04/2024	2000 000	10	8,960	4 965
16/04/2024	26/04/2024	1000 000	10	8,960	2 483
18/04/2024	28/04/2024	2000 000	10	8,960	4 965
22/04/2024	02/05/2024	3000 000	10	8,960	7 448
26/04/2024	06/05/2024	1000 000	10	8,960	2 483
30/04/2024	10/05/2024	1000 000	10	8,960	2 483
02/05/2024	12/05/2024	1000 000	10	8,970	2 485
02/05/2024	12/05/2024	3000 000	10	8,970	7 456
03/05/2024	13/05/2024	2000 000	10	8,970	4 971
12/05/2024	22/05/2024	3000 000	10	8,970	7 456
13/05/2024	23/05/2024	2000 000	10	8,970	4 971
22/05/2024	01/06/2024	3000 000	10	8,970	7 456
23/05/2024	02/06/2024	2000 000	10	8,970	4 971
01/06/2024	11/06/2024	3000 000	10	8,970	7 456
02/06/2024	12/06/2024	2000 000	10	8,970	4 971
06/06/2024	16/06/2024	3000 000	10	8,980	7 465
11/06/2024	21/06/2024	3000 000	10	8,970	7 456
12/06/2024	22/06/2024	1000 000	10	8,970	2 485
16/06/2024	16/07/2024	3000 000	30	8,970	22 259
21/06/2024	01/07/2024	3000 000	10	8,970	7 456
22/06/2024	02/07/2024	1000 000	10	8,970	2 485
28/06/2024	28/07/2024	3000 000	30	8,970	22 259
01/07/2024	11/07/2024	3000 000	10	8,970	7 456
02/07/2024	12/07/2024	4000 000	10	8,970	9 942
02/07/2024	12/07/2024	1000 000	10	8,970	2 485
09/07/2024	19/07/2024	2000 000	10	8,970	4 971
09/07/2024	19/07/2024	2000 000	10	8,970	4 971
11/07/2024	10/08/2024	3000 000	30	8,970	22 259
12/07/2024	01/08/2024	4000 000	20	8,970	19 834
18/07/2024	17/08/2024	1000 000	30	8,970	7 420
19/07/2024	18/08/2024	3000 000	30	8,970	22 259
19/07/2024	18/08/2024	2000 000	30	8,970	14 839
24/07/2024	03/08/2024	2000 000	10	8,970	4 971
30/07/2024	29/08/2024	3000 000	30	8,970	22 259
01/08/2024	31/08/2024	2000 000	30	8,980	14 855
03/08/2024	02/09/2024	2000 000	30	8,980	14 855
07/08/2024	06/09/2024	4000 000	30	8,980	29 711
10/08/2024	09/09/2024	3000 000	30	8,980	22 283
17/08/2024	27/08/2024	1000 000	10	8,980	2 488
18/08/2024	28/08/2024	3000 000	10	8,980	7 465

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	Nombre de jours	TAUX	INTERETS BRUT
30/08/2024	09/09/2024	1000 000	10	8,980	2 488
30/08/2024	09/09/2024	3000 000	10	8,980	7 465
02/09/2024	12/09/2024	3000 000	10	8,990	7 473
06/09/2024	16/09/2024	3000 000	10	8,990	7 473
12/09/2024	12/10/2024	3000 000	30	8,990	22 308
16/09/2024	26/09/2024	3000 000	10	8,990	7 473
23/09/2024	03/10/2024	4000 000	10	8,990	9 964
26/09/2024	06/10/2024	3000 000	10	8,990	7 473
27/09/2024	17/10/2024	2000 000	20	8,990	9 939
01/10/2024	21/10/2024	1000 000	20	8,990	4 970
03/10/2024	13/10/2024	5000 000	10	8,990	12 455
04/10/2024	14/10/2024	1000 000	10	8,990	2 491
06/10/2024	16/10/2024	2000 000	10	8,990	4 982
07/10/2024	17/10/2024	1000 000	10	8,990	2 491
18/10/2024	07/11/2024	3000 000	20	8,990	14 909
25/10/2024	14/11/2024	1000 000	20	8,990	4 970
25/10/2024	14/11/2024	1000 000	20	8,990	4 970
01/11/2024	21/11/2024	1000 000	20	8,990	4 970
07/11/2024	27/11/2024	3000 000	20	8,990	14 909
12/11/2024	02/12/2024	2000 000	20	8,990	9 939
13/11/2024	03/12/2024	1000 000	20	8,990	4 970
13/11/2024	03/12/2024	2000 000	20	8,990	9 939
02/12/2024	12/12/2024	1000 000	10	8,990	2 491
03/12/2024	13/12/2024	1000 000	10	8,990	2 491
04/12/2024	14/12/2024	3000 000	10	8,990	7 473
12/12/2024	22/12/2024	1000 000	10	8,990	2 491
13/12/2024	23/12/2024	1000 000	10	8,990	2 491
18/12/2024	07/01/2025	2000 000	20	8,990	6 472
23/12/2024	12/01/2025	1000 000	20	8,990	1 940
31/12/2024	20/01/2025	2000 000	20	8,990	497
TOTAL		239 000 000			801 046

2.2 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble des comptes à terme avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT 2024
12/04/2024	12/04/2025	6 000 000	9,96	365	432 237
31/08/2024	26/08/2025	65 000 000	10,23	360	2 240 790
31/08/2024	26/08/2025	5 000 000	10,23	360	172 369
31/08/2024	26/08/2025	5 000 000	10,23	360	172 369
20/12/2024	15/12/2025	5 000 000	10,29	360	16 915
27/12/2024	22/12/2025	4 000 000	10,29	360	5 638
TOTAL		90 000 000			3 040 318

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Personne concernée : la « BH BANK »: Administrateur :

1.1 La « BH BANK », a souscrit au cours de l'exercice 2024, à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	15 353 460
Automobile	178 590
Engineering	30 498
Assurances risques divers	406 776
Assurance vie indemnité départ à la retraite	7 064 415
Assurances Incendie	231 538

1.2 La « BH BANK » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat d'assurance capitalisation, ayant pour objet la couverture des prestations prises en charge par la banque dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fond géré au profit de la BH BANK .

En 2024, « BH ASSURANCE » a perçu une prime annuelle hors taxes de 2 000 000 DT.

1.3 La société « BH ASSURANCE » loue à la « BH BANK » l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Juillet 2005.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2024 s'élève à 500 418 DT HT.

1.4 La « BH BANK » accepte la location à usage administratif et commercial du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble BH ASSURANCE à partir du 1^{er} juillet 2010.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2024 s'élève à 57 613 DT HT.

1.5 La commission au profit de la « BH BANK » relative au contrat DHAMEN fixée à 40% des primes nettes, ainsi que les commissions contrats vie crédits commerciaux et primes uniques ,DHAMEN compte et le pack senior s'élèvent à 10 748 026 DT ; et ce conformément à la convention de bancassurance.

1.6 Les commissions au profit de la « BH BANK », relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » , « incendie crédits commerciaux » et « risques divers », s'élèvent pour l'exercice 2024 à 112 624 DT.

1.7 La participation bénéficiaire au profit de la « BH BANK » relative au contrat incendie crédits habitat s'élève pour l'exercice 2024 à 53 361 DT.

1.8

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 31/12/2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM +0.8 %.

Le montant des produits constatés en 2024 s'élève à 49 888 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 28/02/2017 à un emprunt obligataire subordonné BH 2017 de 3 500 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal 7.5%.

Le montant des produits constatés en 2024 s'élève à 8 342 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 20/04/2018 à un emprunt obligataire subordonné BH BANK 2018-1 de 3 000 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Le montant des produits constatés en 2024 s'élève à 78 480 DT.

- La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 23/04/2021 à un emprunt obligataire subordonné BH BANK 2021- 1 de 7 000 000 DT émis par la « BH BANK » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 9,35%.

Le montant des produits constatés en 2024 s'élève à 654 500 DT.

1.9 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à un ensemble des comptes à terme avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET BRUT 2024
01/09/2023	31/08/2024	5 000 000	10,25	365	341 199
01/09/2023	31/08/2024	5 000 000	10,25	365	341 199
01/09/2023	31/08/2024	5 000 000	10,25	365	341 199
01/09/2023	31/08/2024	10 000 000	10,25	365	682 397
01/09/2023	31/08/2024	10 000 000	10,25	365	682 397
01/09/2023	31/08/2024	10 000 000	10,25	365	682 397
01/09/2023	31/08/2024	10 000 000	10,25	365	682 397
21/12/2023	20/12/2024	3 000 000	10,24	365	297 942
28/12/2023	27/12/2024	2 000 000	10,24	365	202 556
TOTAL		70 000 000			4 936 080

2. Personne concernée : « BH LEASING »: Administrateur :

2.1 La société «BH LEASING », a souscrit au cours de l'exercice 2024 à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	422 737
Automobile	15 057
Engineering	1 870
Incendie	10 054
Risques divers	5 337

2.2 La société « BH LEASING » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat collectif d'assurance sur la vie à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.

- le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « BH ASSURANCE » percevra une prime annuelle hors taxes de 112 304 DT.

2.3 La société « BH ASSURANCE » a souscrit à une Certificat de dépôt avec les modalités suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ECHEANCE	MONTANT	TAUX	Nombre de jours	INTERET 2024
01/03/2023	24/02/2024	2 000 000	9,50%	360	24 083
TOTAL		2 000 000			24 083

2-4 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 22/02/2022 à un emprunt obligataire de 2 000 000 DT émis par la « BH LEASING 2022-1 » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 9,70%.

Le montant des produits constatés en 2024 s'élève à 122 565 DT.

2.5 La société « BH ASSURANCE » a souscrit le 09/05/2023 à un emprunt obligataire de 500 000 DT émis par la « BH LEASING 2023-1 » pour une durée de 5 ans et un taux de rendement égal à 10,60%.

Le montant des produits constatés en 2024 s'élève à 46 204 DT.

2.6 En vertu d'un contrat de location conclu en date 04/01/2010 la société « BH LEASING » a pris en location auprès de société « BH ASSURANCE » un local à usage administratif et commercial.

Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 397 774 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle cumulative de 5% à compter du 1^{er} février 2024.

3. Personne concernée : la « BH EQUITY » : Administrateur :

3.1 La société « BH EQUITY » a souscrit au cours de l'exercice 2024 à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	135 280
Automobile	10 418
Assurances incendie et risques divers	2 236
Assurances vie	83 295

3.2 La société « BH ASSURANCE » a conclu avec la société « BH EQUITY » dix-huit conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 35 922 128 DT.

La société « BH EQUITY » perçoit, une rémunération annuelle fixe de 0.5 % hors taxes sur ces fonds, une commission de performance de 15% assise sur les dividendes et les plus-values de cession et une commission de placement de 10% sur les intérêts de placements des fonds disponibles.

Les commissions facturées par la société « BH EQUITY » au titre de l'exercice 2024, totalisent un montant de 288 007 HT.

4. Personne concernée : la « BH-SICAF »: Administrateur :

4.1 La société «BH SICAF », a souscrit au cours de l'exercice 2024, à des polices d'assurance auprès de la société « BH ASSURANCE » :

Polices	Montants HT
Assurance groupe	14 120
Incendie	212

C. Les obligations et les engagements pris par la société envers son directeur général et ses administrateurs :

Les obligations et engagements de la société « BH ASSURANCE » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

C1. La rémunération brute au titre de l'exercice 2024 du Directeur Général s'élève à 302 996 DT.

- jeton de présence 5 000 DT net.
- Les avantages en nature comportent 500 litres de carburant par mois avec voiture de fonction.

C2. Les rémunérations et les primes attribuées aux membres du conseil d'administration, des comités (comité d'audit, comité de risque et comité de rémunération et de recrutement) s'élèvent au 31 décembre 2024 à **161 000 DT** nettes.

C3. Une indemnité de 2 500 DT net par réunion du conseil d'administration servis au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 18 décembre 2023 le montant global en 2024 s'élève à **10 000DT**.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 03 Avril 2025
Les Commissaires aux Comptes

P/ GROUPEMENT PRO AUDIT& CMA

Mr Tarak ZAHAF



P/ CABINET CMC

Mr Sofiane BEN AMIRA



**ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2024**

- **BILAN**
- **ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE NON VIE**
- **ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE**
- **ETAT DE RESULTAT**
- **ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**
- **ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

BILAN
Arrêté au 31/12/2024
(Unité: En Dinars)

Annexe n°1**Actifs du Bilan**

	31/12/2024		31/12/2023	
	brut	amortissement provisions	net	net
AC 1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement	8 666 184	4 679 834	3 986 350	3 774 061
AC12 Concessions, brevets, licences, marques				
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
	8 666 184	4 679 834	3 986 350	3 774 061
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	6 309 175	3 898 406	2 410 769	2 428 340
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	649 832	529 817	120 016	65 605
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	6 959 007	4 428 223	2 530 784	2 493 945
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	2 642 742	2 205 788	2 382 874
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 222 150	5 963 029	5 259 121	1 987 475
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations			0	0
AC321 Part dans des entreprises liées	12 332 321	1 166 600	11 165 721	11 765 821
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	14 070 000		14 070 000	12 147 500
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation			0	0
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles			0	0
l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises			0	0
AC33 Autres placements financiers			0	0
AC331 Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	19 184 883	2 279 995	16 904 888	16 872 455
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	148 758 747	500 000	148 258 747	137 866 537
AC333 Prêts hypothéquaires			0	0
AC334 Autres prêts	1 378 185		1 378 185	1 226 648
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	124 700 000		124 700 000	96 500 000
AC336 Autres	35 922 128	1 719 909	34 202 219	27 979 479
AC34 Crédences pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			826 857	773 087
	373 243 802	14 272 276	358 971 526	309 501 875
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	10 882 477		10 882 477	11 365 209
AC520 Provision d'assurance vie	53 922 494		53 922 494	51 304 174
AC530 Provision pour sinistres (vie)	15 542 962		15 542 962	14 658 089
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	14 382 048		14 382 048	13 819 043
AC570 P3rovisions techniques des contrats en unités de compte			0	0
	94 729 981	0	94 729 981	91 146 514
AC 6 CREANCES				
AC61 Crédences nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 primes acquises et non émises	5 448 368		5 448 368	4 682 005
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe	79 837 561	13 856 564	65 980 997	63 124 097
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance			0	0
AC62 Crédences nées d'opération de réassurance	7 891 030	1 060 238	6 830 792	5 177 693
AC63 Autres créances			0	0
AC631 personnel	205 682		205 682	298 604
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	625 923		625 923	174 095
AC633 Débiteurs divers	2 687 508	58 405	2 629 104	2 491 035
AC64 Crédences sur ressources spéciales			0	0
	96 696 072	14 975 207	81 720 865	75 947 528
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 963 177		6 963 177	6 385 598
AC72 Charges reportées			0	0
AC721 Frais d'acquisition reportés	3 255 793		3 255 793	2 891 274
AC722 Autres charges à repartir			0	0
AC73 Comptes de régularisation actif			0	0
AC731 intérêts et loyers acquis non échus			0	0
AC732 estimations de réassurances - acceptation	232 435		232 435	168 146
AC733 autres comptes de régularisation	11 532 616		11 532 616	9 949 374
AC74 Ecart de conversion	576 781		576 781	0
AC75 Autres				
	22 560 802	0	22 560 802	19 619 647
	602 855 848	38 355 540	564 500 308	502 483 569

BILAN
Arrêté au 31/12/2024
(Unité: En Dinars)

Annexe n°2	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres et passifs du bilan		
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	56 316 112	52 569 764
CP3 rachat d'actions propres	26 999 999	21 499 999
CP4 autres capitaux propres	341 508	406 056
CP5 résultat reportés	96 957 619	87 775 819
total capitaux propres avant résultat de l'exercice		
CP6 résultat de l'exercice	11 013 950	13 175 452
total capitaux propres avant affectation	107 971 569	100 951 271
Passif		
PA1 Atres passifs financiers		
PA11 emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 autres emprunts		
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 provisions pour impôts		
PA23 autres provisions	922 110	522 110
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 provision pour primes non acquises	32 059 925	29 409 556
PA320 provision pour assurance vie	216 362 513	178 812 649
PA330 provision pour sinistres (vie)	25 106 094	23 261 859
PA331 provision pour sinistres (non vie)	79 149 732	76 959 178
PA340 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		
PA341 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	901 331	1 171 425
PA350 provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 autres provisions technique (vie)		
PA361 autres provisions technique (non vie)		
353 579 595	309 614 667	
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte		
PA5 Dettes pour dépots en espèces recues des cessionnaires	66 946 128	62 405 251
66 946 128	62 405 251	
PA6 Autres Dettes		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	9 742 057	8 853 881
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	7 479 850	6 373 963
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 autres		
PA63 autres dettes		
PA631 dépôts et cautionnements recus	485 220	489 220
PA632 personnel	19 284	22 469
PA633 état ,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	4 017 857	3 522 543
PA634 créateurs divers	7 601 424	4 948 782
PA64 ressources spéciales	29 345 692	24 210 858
PA7 Autres passifs		
PA71 comptes de régularisation passif		
PA710 report commissions recus des réassureurs	1 631 972	1 055 951
PA711 estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 autres comptes de régularisation passif	4 103 242	3 723 461
PA72 écart de conversion	5 735 214	4 779 412
564 500 308	502 483 569	

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
Arrêté au 31/12/2024
(Unité: En Dinars)

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie	OPERATIONS BRUTES 31/12/2024	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2024	OPERATIONS NETTIES 31/12/2024	OPERATIONS NETTIES 31/12/2023
PRNV 1 Primes acquises				
PRNV11 Primes émises et acceptées	110 970 904	-18 518 847	92 452 057	85 753 887
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-2 650 369	-482 732	-3 133 101	-2 466 570
	108 320 536	-19 001 580	89 318 956	83 287 316
PRNT3 Produits de placements alloués , transférés de l'état de résultat	7 454 930		7 454 930	7 097 593
PRNV2 Autres produits techniques				
CHNV1 Charges de sinistres				
CHNV11 Montants payés	-87 306 431	20 638 413	-66 668 018	-56 604 672
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-2 190 555	563 005	-1 627 550	-9 809 894
	-89 496 986	21 201 418	-68 295 568	-66 414 566
CHNV 2 Variation des autres provisions techniques	270 094		270 094	-367 348
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-2 453 149		-2 453 149	-1 508 510
CHNV 4 Frais d'exploitation				
CHNV41 Frais d'acquisition	-10 824 314		-10 824 314	-10 274 363
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	364 519	-576 022	-211 503	387 620
CHNV43 Frais d'administration	-16 679 750		-16 679 750	-16 270 541
CHNV44 commission recues des réassureurs		4 533 663	4 533 663	4 332 098
	-27 139 545	3 957 642	-23 181 903	-21 825 186
CHNV5 Autres charges techniques	-1 376 221		-1 376 221	236 225
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage				
RTNV Sous Total : Résultat technique de l'assurance non vie	-4 420 342	6 157 480	1 737 138	505 525

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie
Arrêté au 31/12/2024
(Unité: En Dinars)

Annexe n° 4**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie**

		OPERATIONS BRUTES 31/12/2024	CESSIONS ET RETRONCESSIONS 31/12/2024	OPERATIONS NETTES 31/12/2024	OPERATIONS NETTES 31/12/2023
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	88 651 909	-25 317 704	63 334 206	49 703 286
		88 651 909	-25 317 704	63 334 206	49 703 286
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	16 056 691		16 056 691	13 336 810
PRV 2 2	Produits des autres placements				
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements	26 636		26 636	1 071 279
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
		16 083 327	0	16 083 327	14 408 089
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>				
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>				
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-30 332 331	7 930 349	-22 401 982	-14 226 352
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-1 844 235	884 873	-959 362	612 135
		-32 176 566	8 815 222	-23 361 344	-13 614 217
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>	-37 549 863	2 618 320	-34 931 542	-29 358 332
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	0		0	0
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-14 540 188		-14 540 188	-13 262 467
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés			0	0
CHV43	Frais d'administration	-6 125 616		-6 125 616	-4 397 800
CHV44	commission recues des réassureurs		12 542 645	12 542 645	11 868 074
		-20 665 804	12 542 645	-8 123 159	-5 792 193
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>				
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-2 640 556		-2 640 556	-1 932 296
CHV 92	Correction de valeur sur placements	-644 415		-644 415	-473 031
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
		-3 284 971		-3 284 971	-2 405 327
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>				
CHNT2	<u>Produits de placements alloués , transférés à l'état de résultat</u>				
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance vie	11 058 032	-1 341 516	9 716 516	12 941 307

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2024
(Unité: En Dinars)

Annexe n°5

		ETAT DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie		1 737 138	505 525
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie		9 716 516	12 941 307
PRNT1	Produits des placements			
	PRN T11 revenus des placements		13 902 221	12 890 750
	PRN T13 Reprise de correction de valeur sur placements		23 062	1 035 450
CHNT1	charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)			
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'interet		-749 313	-699 310
CHNT12	correction des valeur sur placements		-557 948	-457 210
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements			
CHNT2	Produits des placements alloués , transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie		-7 454 930	-7 097 593
PRNT2	autres produits non techniques		42 969	139 434
CHNT3	autres charges non techniques		-91 200	-33 470
	Résultat provenant des activités ordinaires		16 568 515	19 224 882
CHNT4	impôts sur le résultat		-4 628 804	-3 928 162
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		11 939 711	15 296 720
PRNT 4	Gains extraordinaires			
CHNT5	Pertes extraordinaires		-925 761	-2 121 269
	Résultat net de l'exercice		11 013 950	13 175 452

Estat de flux de trésorerie
Arrêté au 31/12/2024
(Unité: En Dinars)

Annexe n°6

Estat de flux de trésorerie

	31/12/2024	31/12/2023
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	194 922 376	167 081 193
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-109 545 869	-84 068 561
- Encaissement des primes reçues acceptations		29 540
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	-7 825 680	-7 925 297
- Encaissement des sinistres pour les cessions	12 827 597	
- Commissions versées aux intermédiaires	-23 374 699	-20 749 220
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-15 893 283	-8 160 494
- Encaissements liés à la cession des placements financiers		
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-12 927 742	-13 422 859
- Produits financiers reçus	27 125 383	22 215 362
- Impôt sur les bénéfices payés	-10 636 313	-11 458 245
- Autres mouvements		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	54 671 770	43 541 419
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles	65 430	60 000
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-4 648 201	-1 778 001
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-398 060 250	-203 594 822
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	352 699 831	107 145 912
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-49 943 190	-98 166 910
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-4 151 000	-3 433 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	-4 151 000	-3 433 000
<u>Variation de trésorerie</u>	577 579	-58 058 492
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	6 385 598	64 444 089
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	6 963 177	6 385 598

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES
Arrêté au 31/12/2024
(Unité: En Dinars)

Annexe n°7

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES

	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS RECUS		
Caution recus des agents généraux	118 799	58 331
Caution et garantie au titres des appels d'offres	580 000	580 000
ENGAGEMENTS DONNES		
Aval caution et garantie au titres des appels d'offres	1 002 945	690 812
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus		
Autres engagements données		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	1 701 744	1 329 143

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2024**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2024

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

DENOMINATION	: « BH ASSURANCE »
SIEGE SOCIAL	: Lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord-Tunis
TELEPHONE	: 71 184 200
FAX	: 71 184 284
E-MAIL	: contact @bh-assurance.com.
FORME JURIDIQUE	: Société anonyme faisant appel public à l'épargne
NATIONALITE	: Tunisienne
DATE DE CONSTITUTION	: 15/09/1995
DUREE	: 99 ans
CAPITAL SOCIAL	: 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune entièrement libérées.
EXERCICE SOCIAL	: du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
REGIME FISCAL	: Droit commun
IDENTIFIANT UNIQUE RNE	: 0538 937 C
LEGISLATION APPLICABLE	: Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances
BRANCHES EXPLOITEES	Toutes branches
PRINCIPAUX REASSUREURS	<ul style="list-style-type: none">• SCOR• HANOVER RE• CONTINENTAL RE• TUNIS RE• MAPFRE

2- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. TRABELSI AHMED : Président du Conseil
- BH BANK
- BH SICAF
- BH EQUITY
- BH LEASING
- SOCIETE PARTNER INVESTMENT “SPI”
- Mme LAARIBI HAIFA
- M. ZOUARI RADHOUANE
- Mme ASMA LEBERT née BOULATI
- M.YAICHE MOHAMED NOUREDDINE
- M.CHIBENI KAMEL

3- DIRECTION GENERALE

- Mme Dalila BADER : Directeur Général

NOM ET SIEGE DE LA SOCIETE MERE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDES

BH Bank, 18 Avenue Mohamed V -1080- Tunis

4- FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE :

4-1 Faits saillants ayant marqué le secteur des assurances :

- La finalisation du projet de mise en place d'une Agence de lutte contre la fraude « Alfa » :
Création de l'Agence et adoption des statuts par le Comité Directeur FTUSA.
- L'entrée en exploitation de la plateforme d'échanges des recours inter-Compagnies E- recours en matière d'indemnisation des sinistres Automobile. La plateforme d'échange permet pour le règlement des sinistres de gérer un système de compensation financière entre les compagnies d'assurance de la place.
- Le projet du constat digital Automobile (e-constat) : Consultation lancée et choix d'un cabinet d'accompagnement (Avidea) : entrée en exploitation prévue en janvier 2025. Le cabinet accompagnera la FTUSA dans la mise en place d'une plateforme pour l'amélioration du parcours client, assurer une meilleure qualité de service, fidéliser les clients avec de nouveaux services et minimiser les cas de fraude.
- Le projet sectoriel de mise en place d'un référentiel Automobile, visant l'optimisation du processus d'indemnisation Auto : Consultation lancée et choix d'un cabinet d'accompagnement (wivew) : entrée en exploitation prévue en janvier 2025.

La FTUSA franchit une nouvelle étape dans la modernisation de ses services en lançant un système innovant dédié à la détermination des prix réels des automobiles.

4-2 Faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie :

- Un niveau de croissance de l'activité globale de la compagnie de 13 % soit un Chiffre d'affaires qui s'est établi à un montant de 199,623 MD contre 176,570 MD en 2023, les branches Engineering (27%) Vie (20,78%), Transport (17,73 %), risques divers (15,70%) et Automobile (13,84%) constituent les principaux vecteurs de cette croissance.
- Amélioration sensible du résultat Non-Vie qui passe de 0,506 MD enregistré en 2023 à 1,737 MD en 2024.
- Régression sensible du résultat Vie qui passe de 12,941 MD enregistré en 2023 à 9.717 MD en 2024 soit un taux de 24,92%
- Des engagements techniques de 353,580 MD contre 309,615 MD fin 2023 soit un taux d'évolution de 14,20%.
- L'année 2024 a été caractérisée par une sinistralité clémente pour la branche Vie par rapport à l'année qui précède cette situation est attribuable à des contrats de capitalisation vie arrivés à échéance. Les charges des prestations passant de 20,459 MD à 32,177 MD soit une évolution 57,27% par rapport à 2023.
- Les charges des prestations non-vie passant de 68,408 MD à 89,497 MD soit une aggravation de 21,089 MD , cette augmentation est principalement due à deux sinistres incendie importants représentants un cout global 17,043 MD mais fortement réassurés .
- Des produits financiers passant de 26,228 MD fin 2023 à 29,959 MD en 2024 soit une évolution de 14,23 %.

5-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « BH ASSURANCE » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

6-BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH ASSURANCE » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

6.1- Actifs Incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

6.2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobilier de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivants :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode D'amortissement
Mobilier et matériels de bureaux	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	Linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 500 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

6.3- Placements Financiers

Règles de prise en compte

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

- **Obligations et titres à revenus fixes :**

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

- **Titres à revenus variables :**

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.
 - Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur d'usage de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.
 - La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moins-value dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus-value sur un autre titre.
- Placements en représentations des contrats en unités de compte :**

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché doit être prise en compte dans le résultat.

6.4- Placements immobiliers :

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

- Les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante.
- Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- Des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens Amortissables.)

6.5 - Les provisions techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

- Provision pour primes non acquises :

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

- Provision d'assurance Vie :

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée adhésion par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 à concurrence du 5/5^{ème}.

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

- Provisions pour sinistres :

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

- Provisions pour égalisation :

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

- Autres provisions techniques :

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

6.6 – Les provisions sur créances :

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » datée du 29 Mars 2017) et par la décision n°01-2021 du CGA publiée le 01/12/2021.

La présente décision fixe les méthodes qui doivent adopter les sociétés d'assurances pour :

- Déterminer la base de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance
- Calculer le montant des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires.

Les sociétés d'assurances sont tenues de calculer les provisions pour dépréciation comme suit :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
 - Les créances envers les intermédiaires : 100% pour toutes les créances.
 - Provisionner la totalité des créances contentieuses
 - Provisionner la totalité des primes émises sur les contrats d'assurance auxquels se rapportent les créances contentieuses antérieurs ou ultérieurs.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances (créances exceptionnelles, qui représentent des sommes importantes, et qui font l'objet d'un suivi particulier de la part de la société d'assurance est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

- Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté :

2023 (20%) 2022(50 %) 2021 et antérieurs 100 %

6.7- Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destinations dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables.
 - Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants : l'effectif – la masse Salariale chiffres d'affaires.

Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie.

Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

7-NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN

I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

AC 1 - Actifs Incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2024 un montant net de 3 986 350 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisition de l'exercice	Valeur Brute	Amortissements			Valeur Nette
			Au 31/12/2024	31/12/2023	Dotations 31/12/2024	Au 31/12/2024	
			Transfert	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	
Logiciel	4 750 528	-	4 750 528	-4 410 789	-269 045	-4 679 834	70 694
Logiciel encours	3 434 322	481 334	3 915 656	-	-	-	3 915 656
Total	8 184 850	481 334	8 666 184	-4 410 789	-269 045	-4 679 834	3 986 350

AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2024 un montant net de 2 530 784 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2023	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur Brute 31/12/2024	Amortissements			Valeur Nette Au 31/12/2024	
					31/12/2023	Dotations 31/12/2024	Reprise 31/12/2024		
A.A.I	2 660 101	103 975	39 443	2 724 633	-892 821	-256 392	39443	-1 109 770	
M. Transport	970 468	337 797	72 950	1 235 315	-497 658	-194 354	48 206	-643 806	
M. Informatique	2 213 460	135 767	-	2 349 227	-2 025 210	-119 621		-2 144 831	
M.M.B	568 937	96 379	15 484	649 832	-503 332	-41 968	15484	-529 816	
Total	6 412 966	673 918	127 877	6 959 007	-3 919 021	-612 335	103 133	-4 428 223	
								2 530 784	

AC 3- Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2024 un montant net de 358 971 526 DT contre 309 501 874 DT au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Terrains et constructions d'exploitation	2 205 788	2 382 874	-177 086
Terrains et constructions hors exploitation	5 259 121	1 987 475	3 271 646
Part dans des entreprises liées	11 165 721	11 765 821	-600 100
Obligations émises par les entreprises liées	14 070 000	12 147 500	1 922 500
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	16 904 888	16 872 454	32 434
Obligations et autres titres à revenu fixe	148 258 747	137 866 537	10 392 210
Autres prêts	1 378 185	1 226 647	151 538
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	124 700 000	96 500 000	28 200 000
Autres placements financiers	34 202 219	27 979 479	6 222 740
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	826 857	773 087	53 770
Total	358 971 526	309 501 874	49 469 652

AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisition ou Cession 2024	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements			Valeur nette au 31/12/2024
				31/12/2023	Dotations 31/12/2024	31/12/2024	
Terrain Zone Urbaine Nord	1 316 489		1 316 489	-	-	-	1 316 489
Immeuble d'exploitation BH ASSURANCE	3 532 042		3 532 042	-2 465 657	-177 086	-2 642 743	889 299
Total	4 848 531		4 848 531	-2 465 657	-177 086	-2 642 743	2 205 788

AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisition ou Cession 2024	Valeur Brute au 31/12/2024	Valeur 31/12/2023	Amortissements	Valeur 31/12/2024	Valeur Nette au 31/12/2024
Terrains Immeuble K Espace Tunis	424 200	-	424 200				424 200
Terrain la Perle du Lac II		3 629 713	3 629 713	-			3 629 713
Immeuble K Espace Tunis (construction)	2 422 800	-	2 422 800	-2 302 656	-120 144	-2 422 800	-
Immeuble hors exploitation immeuble BH ASSURANCE	4 745 437	-	4 745 437	-3 302 306	-237 923	-3 540 229	1 205 208
Total	7 592 437	3 629 713	11 222 150	-5 604 962	-358 067	-5 963 029	5 259 121

AC321-Participations dans des entreprises liées :

Libellé	Valeur	<u>Mvts de l'exercice</u>		Valeur	Provisions		Valeur	
	Brute	Acquisitions	Cessions	Brute	Dotations / Reprise	31/12/2024	Nette au	
	31/12/2023			31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2024	
Total	12 332 421		100	12 332 321	-566 600	-600 000	-1 166 600	11 165 721

Entreprises liées	<u>Siège social</u>	<u>Capital</u>		<u>Nombre des titres</u>	<u>Part %</u>	<u>Montant Brut</u>	<u>Provisions/ Reprise</u>	<u>Montant net</u>	<u>Résultat 2023</u>
		-	-						
BH LEASING	TUNIS	35 000 000	699 999	9,99%	3 156 765	-	3 156 765	3 149 573	
BH INVEST	TUNIS	3 000 000	2186	7,28%	218 376	-	218 376	1 737 932	
BH IMMO	TUNIS	15 000 000	61 925	41,28%	6 192 500	600 000	5 592 500	393 792	
BH TECHNOLOGIE	TUNIS	800 000	3 300	41,25%	330 000	330 000	-	-	
BH EQUITY	TUNIS	18 000 000	359 640	9,99%	1 798 200	-	1 798 200	757 171	
BH PRINT	TUNIS	1 400 000	23 660	16,90%	236 600	236 600	-	-845 855	
BH RECOUVREMENT	TUNIS	2 000 000	39 988	19,99%	399 880	-	399 880	746 109	
						12 332 321	1 166 600	11 165 721	

AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces Entreprises :

Libellé	Valeur	Acquisition 31/12/2024	Cession / tombé	Valeur
	Brute 31/12/2023			Nette 31/12/2024
-EMP obligataire BH-2009/ Catégorie A	1 147 500			1 147 500
- EMP subordonné BH/2017-1	700 000			700 000
- EMP subordonné BH/2018-1	1 200 000			600 000
EMP BH Bank subordonné 2021-1 CAT D	7 000 000			7 000 000
EMP OBLIGATAIRE BH LEASING SUBORDONNE 2022-1	1 600 000			400 000
EMP OBLIGATAIRE BH LEASING 2023-1	500 000			100 000
EMP OBLIGATAIRE BH LEASING 2024-1				1 930 000
EMP OBLIGATAIRE BH LEASING 2024-2				2 940 000
Total	12 147 500	4 870 000	2 947 500	14 070 000

AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :

Valeur Brute 31/12/2023	Acquisitions 2 024	Cessions 2024	Valeur Brute 31/12/2024	Provisions		Provision 31/12/2024	Valeur nette 31/12/2024
				31/12/2023	31/12/2024		
				Dotation	Reprise		
19184 883			19184 883	-2312 429	-17 264	49 698	-2279 995
19184 883			19184 883	-2312 429	-17 264	49 698	-2279 995
							16904 888

AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :

Libellé	Valeur Brute	Souscription +plus-value de souscription	Remboursement +coût D'acquisition	Valeur Brute	Provisions au 31/12/2024	Valeur nette
	au 31/12/2023			au 31/12/2024		au 31/12/2024
Total Général	138 366 537	28 485 560	18 093 350	148 758 747	-500 000	148 258 747

AC334-Autres prêts :

Libellé	Valeur nette	Prêts accordés	Remboursements	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024
Prêt au personnel (FAS)	1 113 447	474 250	367 712	1 219 985	-	1 219 985
Autres Prêts	113 200	89 000	44 000	158 200	-	158 200
Total	1 226 647	563 250	411 712	1 378 185		1 378 185

AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31/12/2024 un montant de 124 700 000 DT détaillé comme suit :

Libellé	Valeur nette	Souscription	Rachat	Valeur nette
	Au	Au	Au	Au
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024
-Certificats de dépôts	19 000 000	261 500 000	253 000 000	27 500 000
-Billet de trésorerie	300 000	500 000	800 000	-
-Compte à terme	77 200 000	97 200 000	77 200 000	97 200 000
Total	96 500 000	359 200 000	331 000 000	124 700 000

AC336-Autres placements financiers :

Libellé	Valeur Brute	Participation	Valeur Brute	Provisions			Valeur nette	
	31/12/2023	2024	Recouvrements/ Cessions	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024 Dotation	31/12/2024 Reprise	31/12/2024
FONDS GERE BH EQUITY	29 649 442	6 472 686	200 000	35 922 128	-1 699 963	-49 946		-1 719 909 34 202 219
Total	29 649 442	6 472 686	200 000	35 922 128	-1 699 963	-49 946		-1 719 909 34 202 219

AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Libellé	Valeur Nette	Libération	Constitution	Valeur Nette
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024
Tunis Ré	773 087	835 847	782 077	826 857

AC 5 - Part des réassureurs dans les Provisions Techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2024 un montant de 94 729 981 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant Net	Montant Net	Variation 31/12/2024
	31/12/2024	31/12/2023	
Provisions pour primes non acquises non-vie	10 882 477	11 365 209	-482 732
Provisions d'assurances vie	53 922 494	51 304 173	2 618 321
Provisions pour sinistres vie	15 542 962	14 658 089	884 873
Provisions pour sinistres non-vie	14 382 048	13 819 043	563 005
Total	94 729 981	91 146 514	3 583 467

AC 6 – Crédances

Cette rubrique se présente comme suit :

Libellé	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023	
AC 61 -Crédances nées d'opérations d'assurances directes	85 285 929	13 856 564	71 429 365	67 806 102	3 623 263
AC 62 -Crédances nées d'opérations de réassurances	7 891 030	1 060 238	6 830 792	5 177 693	1 653 099
AC 631-Personnel	205 682	-	205 682	298 604	-92 922
AC 632-Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	625 923	-	625 923	174 095	451 828
AC 633-Débiteurs Divers	2 687 508	58 405	2 629 103	2 491 034	138 069
Total	96 696 072	14 975 207	81 720 865	75 947 528	5 773 337

Il est à noter que pour l'exercice 2024, la société « BH ASSURANCE » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 14 975 207 DT détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
AC612-Contentieux Primes	4 124 495	3 637 059
AC612 -Affaires directes	7 042 696	6 677 659
AC612-Agents Généraux	1 269 188	1 140 526
AC612-Courtiers d'assurance	1 420 185	1 025 099
AC62 -Créances nées d'opérations de réassurances	1 060 238	1 060 238
AC633-Débiteurs divers	58 405	58 405
Total	14 975 207	13 598 986

AC 7 - Autres Eléments d'Actifs

Le poste « Autres Eléments d'Actifs » totalise au 31/12/2024 un solde de 22 560 802 DT contre un solde de 19 619 647 au 31/12/2023 et se présente comme suit :

Libellé	Montant		Variation
	31/12/2024	31/12/2023	
Comptes Banques	6 962 057	6 384 639	577 418
Caisse siège	1120	959	161
Frais d'acquisition reportés	3 255 793	2 891 274	364 519
Estimations des réassurances	232 435	168 146	64 289
Intérêts sur valeurs mobilières courus et non échus et loyers à recevoir	11 532 616	9 949 374	1 583 242
Autres (Consignations)	576 781	225 255	351 526
Total	22 560 802	19 619 647	2 941 155

II- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

CP - Capitaux Propres

A la date du 31/12/2024 le capital social s'élève à 13 300 000 DT composé de 2 660 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité.

La structure du capital social se présente comme suit :

Noms des actionnaires	Nbre D'actions	Valeur Nominale	MONTANT			Pourcentage du Capital détenu
			Libéré	Non Libéré	Total	
Sociétés du groupe						
BH BANK	636 693	5	3 183 465		3 183 465	23,94%
BH SICAF	248 968	5	1 244 840		1 244 840	9,36%
BH EQUITY	159 240	5	796 200		796 200	5,99%
BH INVEST	45 924	5	229 620		229 620	1,73%
BH LEASING	46 617	5	233 085		233 085	1,75%
Total	1 137 442		5 687 210		5 687 210	42,77%
Administrateurs	1 381 557	5	6 907 785		6 907 785	51,94%
Personnes morales	95 104	5	475 520		475 520	3,58%
Personnes physiques	45 897	5	229 485		229 485	1,73%
Total	1 522 558		7 612 790		7 612 790	57,24%
Total (sociétés du Groupe et autres)	2 660 000		13 300 000		13 300 000	100,00%

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	Fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2023	13 300 000	1 330 000	42 683 212	6 600 000	21 499 999	1 956 552	406 056	13 175 452	100 951 271
Affectation AGO 23/04/2024							-406 056	406 056	
Report à nouveau 2022					5 500 000			-5 500 000	
-Réserves pour réinvestissements exonérée						250 000		-250 000	
-Fonds social						-3 652			-3 652
-Autres									
Dividendes prélevés sur le bénéfice exercice 2023								-3 990 000	-3 990 000
-Réserves extraordinaires			3 500 000					-3 500 000	
Report à nouveau 2023							341 508	-341 508	
Résultat 31/12/2024								11 013 950	11 013 950
Solde au 31/12/2024	13 300 000	1 330 000	46 183 212	6 600 000	26 999 999	2 202 900	341 508	11 013 950	107 971 569

Résultat par action :

Bénéfice 2023	13 175 452
Bénéfice 2024	11 013 950
Nombre d'actions de (5 DT de nominal) en 2023	2 660 000
Nombre d'actions de (5 DT de nominal) en 2024	2 660 000
Bénéfice par action 2023	4,953
Bénéfice par action 2024	4,141

Résultat de l'exercice

- ❖ Le Résultat Net de la période arrêté au 31/12/2024 est de 11 013 950 DT contre 13 175 452 DT au 31/12/2023

	31/12/2024	31/12/2023
= Résultat comptable	<u>16 568 515</u>	<u>19 224 883</u>
+ Réintégurations	2 567 166	1 235 071
- Déductions	-1 863 671	-3 736 635
Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	17 272 010	16 723 319
- Réinvestissements exonérés	-5 700 000	-5 500 000
= Résultat fiscal	<u>11 572 010</u>	<u>11 223 319</u>
- Impôt sur les sociétés (A)	-4 628 804	-3 928 162
 Pertes extraordinaires		
Contribution sociale de solidarité taux (4%) (B)	-462 880	-448 933
Taxe conjoncturelle budget d'état 2025 taux (4%) (B)	-462 880	-448 933
Taxation d'office (C)	-1 223 403	
= Résultat Net d'exercice	<u>11 013 950</u>	<u>13 175 452</u>

(A) Le taux de l'impôt sur les sociétés de 35 % est relevé à 40 % en application de l'article n°37 de la loi de finances pour l'année 2025 impactant ainsi le résultat de l'exercice par une charge de 0,614 MD.

(B) L'instauration d'une contribution sociale de solidarité au profit du budget de l'état preuve par l'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023 au taux 4% et instauration d'une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'état au taux 4% preuve par l'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024 impactant ainsi le résultat de l'exercice par une charge non déductible de 0,982 MD.

(C) La société BH ASSURANCE a fait l'objet, au cours de l'exercice 2023, d'une vérification fiscale ponctuelle couvrant l'exercice 2018. Cette vérification a engendré une taxation d'office pour un montant de 1 223 403 DT.

PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :

La société BH ASSURANCE a fait l'objet, au cours de l'exercice 2024, d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes couvrant les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022.

Le résultat de ce contrôle qui a été notifié à la Société en date du 10 octobre 2024 réclamant un montant de 2,311 MD dont 1,269 MD de pénalités a fait l'objet d'une contestation par la Société BH ASSURANCE sur certains points évoqués par l'administration fiscale.

La société a reçu en date du 10/02/2025 de la part de l'administration fiscale un état de liquidation relatif aux chefs de redressements après la prise acte des observations acceptées.

Pour les points non acceptés par l'administration fiscale, la Société a maintenu sa position dans sa réponse adressée à l'administration fiscale en date du 25/02/2025.

A la date du présent rapport, la société n'a pas encore reçu une réponse de la part de l'administration fiscale et l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Au 31 décembre 2024 la Société BH Assurance a constaté une provision pour risques et charges pour un montant de 0.922 MD.

PA 3 - Provisions Techniques Brutes

Les provisions techniques arrêtées au 31/12/2024 totalisent 353 579 595 DT contre 309 614 667 DT au 31/12/2023.

Provisions Techniques	MONTANT 31/12/2024	MONTANT 31/12/2023	Variation 31/12/2024
Provisions mathématiques Vie	216 362 512	178 812 649	37 549 863
	216 362 512	178 812 649	37 549 863
Provisions pour primes non acquises			
AUTO	19 321 020	17 129 693	2 191 327
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	8 765 985	8 796 963	-30 978
INCENDIE	3 267 855	3 020 766	247 089
TRANSPORT	553 679	349 711	203 968
GROUPE MALADIE	151 386	112 423	38 963
	32 059 925	29 409 556	2 650 369
Provisions pour sinistres à payer Vie	25 106 094	23 261 859	1 844 235
GROUPE MALADIE	11 807 395	12 592 824	-785 429
AUTO	60 933 205	55 768 643	5 164 562
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	7 559 698	7 771 921	-212 223
INCENDIE	6 040 719	7 319 865	-1 279 146
TRANSPORT	3 293 721	1 177 049	2 116 672
Total (a)	89 634 738	84 630 302	5 004 436

Prévisions des recours à encaisser

GROUPE MALADIE			
AUTO	-8 245 934	-5 978 620	-2 267 314
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS			
INCENDIE	-89 485	-75 759	-13 726
TRANSPORT	-2 149 586	-1 616 745	-532 841
Total (b)	-10 485 005	-7 671 124	-2 813 881
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	79 149 733	76 959 178	2 190 555
Total (a)+Total (b)			

Provision pour participations aux bénéfices vie			
Provision pour participations aux bénéfices non-vie	901 331	1 171 425	-270 094
Provision pour égalisation et équilibrage			
Autres provisions techniques non-vie			
Total	353 579 595	309 614 667	43 964 928

PA 5 – Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élèvent au 31/12/2024 à 66 946 128 DT contre 62 405 251 DT au 31/12/2023.

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dépôt en garantie des PPNA	47 525 705	43 297 531	4 228 174
Dépôt en garantie des PSAP	19 420 423	19 107 720	312 703
Total	66 946 128	62 405 251	4 540 877

PA 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 29 401 692 DT au 31/12/2024 contre 24 210 858 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	Montant	Montant	Variation
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	
-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	9 742 057	8 853 881	888 176
-Dettes nées d'opérations de réassurances	7 479 850	6 373 963	1 105 887
-Dépôt et cautionnement reçus	485 220	489 220	-4 000
-Personnel	19 284	22 469	-3 185
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	4 073 857	3 522 543	551 314
-Créditeurs divers	7 601 424	4 948 782	2 652 642
Total	29 401 692	24 210 858	5 190 834

PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de 5 735 214 DT au 31/12/2024 contre 4 779 412 DT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

- Report commissions reçues des réassureurs 1 631 972 DT
- Charges à payer pour un montant 3 980 898 DT
- Produits constatés d'avance pour un montant de 122 344 DT.

III- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

III-1 -ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

PRV1- Prime acquises

Le poste « Primes Acquises » totalise 63 334 206 DT au 31/12/2024 contre 49 703 287 DT au 31/12/2023.

Libellé	Montant au	Montant au	Variation
	31/12/2024	31/12/2023	
Primes émises et acceptées	88 731 069	73 284 268	15 446 801
Primes à annuler	-	-	-
Variation des primes acquises non émises	-79 160	114 908	-194 068
Sous-total 1	88 651 909	73 399 176	15 252 733
Primes cédées	-25 317 703	-23 695 889	-1 621 814
Total	63 334 206	49 703 287	13 630 919

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2024	Part	31/12/2023	Part
DECES	43 598 477	49,18%	41 636 974	56,73%
CAPITALISATION	45 036 533	50,80%	31 755 852	43,26%
MIXTE	16 899	0,02%	6 350	0,01%
	88 651 909	100,00%	73 399 176	100,00%

PRV2 - Produits des Placements

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2024 un montant de 29 958 912 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique vie	x Produits des placements
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques non-vie		112 110 989
- Provisions techniques vie		241 468 606
- Capitaux propres+ provisions techniques vie et non vie		450 537 214
- Produits des placements globaux		29 958 912

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 16 056 691 DT au 31/12/2024 contre un montant de 13 336 810 DT au 31/12/2023 et la reprise de correction de valeur sur placements totalise un montant de 26 636 DT contre 1 071 279 DT en 2023.

CHV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 23 361 344 DT au 31/12/2024 contre 13 614 217 DT au 31/12/2023.

Libellé	Montant		Montant Variation
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	
Sinistres payés	-30 332 331	-22 011 512	-8 320 819
Part des réassureurs dans les sinistres	7 930 349	7 785 160	145 189
Variation des provisions pour sinistres	-1 844 235	1 552 511	-3 396 746
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	884 873	-940 376	1 825 249
Total	-23 361 344	-13 614 217	-9 747 127

CHV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 37 549 863 DT au 31/12/2024 dont un montant de 2 618 320 DT à la charge du réassureur contre 32 646 552 DT au 31/12/2023 dont 3 288 220 DT à la charge du réassureur.

CHV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant 14 540 188 DT au 31/12/2024 contre 13 262 467 DT au 31/12/2023.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 25 921 967 DT au 31/12/2024 contre 19 066 190 DT au 31/12/2023.

Frais Généraux	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Frais du Personnels	11 655 015	10 068 483	1 586 532
Divers frais d'exploitation	7 081 177	7 032 066	49 111
Honoraires commissions et vacations	568 711	630 097	-61 386
Dotation aux amortissements	1 416 532	1 509 221	-92 689
Etats impôts et taxes	2 568 270	2 471 025	97 245
Jetons de présence servis	201 250	135 000	66 250
Dotation à la provision pour congés payés	37 278	-14 208	51 486
Dotation à la provision pour créances douteuses	1 376 221	-1 053 992	2 430 213
Dotation à la provision pour dépréciation des titres	667 211	395 227	271 984
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres	-49 698	-2 106 729	2 057 031
Provisions pour risques et charges	400 000	-	400 000
Total	25 921 967	19 066 190	6 855 777

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 31/12/2024 est de 6 125 616 DT contre 4 397 800 au 31/12/2023.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2024		31/12/2023	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	28%	72%	19%	81%
Salaires	27%	73%	19%	81%
Chiffre d'affaires	42,00%	58,00%	41,57%	58,43%

La ventilation des charges de personnels :

Charges de personnels	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	8 853 769	7 783 933
Pension de retraite	23 223	21 012
Charges sociales	1 862 233	1 583 494
Autres avantages en nature	915 790	680 044
	11 655 015	10 068 483

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés est comme suit :

Catégories	2024	2023	2022
Cadres de direction	40	42	41
Cadres supérieurs	35	26	23
Personnels D'encadrement	15	11	11
Agents d'exécution	11	7	6
Total Personnels	101	86	81

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est repartie comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	6 125 616	4 397 800
Total des charges affectées au compte résultat technique non-vie	16 679 750	16 270 541
Frais de gestion des placements		
-Etat de résultat vie :	959 404	792 539
- Etat de résultat	830 673	766 031
Reprise de correction de valeur sur placements		
-Etat de résultat vie :	-26 636	-1 071 279
- Etat de résultat	-23 061	-1 035 450
Autres charges techniques	1 376 221	-1 053 992
Total	25 921 967	19 066 190

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2024 sont de 12 542 645 DT contre 11 868 074 DT au 31/12/2023.

CHV9- Charges des Placements

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 31/12/2024 de 3 284 971 DT contre 2 405 327 DT au 31/12/2023.

Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 31/12/2024 de 9 716 517 DT contre 12 941 307 DT au 31/12/2023.

III-2-ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE :

PRNV1 - Primes Acquises

Le poste « Primes acquises » totalise 89 318 956 DT au 31/12/2024 contre 83 287 317 DT au 31/12/2023 soit une augmentation de 6 031 639 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au	Montant au	Variation
	31/12/2024	31/12/2023	
Primes émises	109 205 514	102 043 695	7 161 819
Acceptations	919 867	832 645	87 222
Primes acquises non émises	666 492	507 666	158 826
Primes à annuler	179 031	-213 536	392 567
Sous-Total (1) *	110 970 904	103 170 470	7 800 434
Variation des primes émises non acquises	-2 650 369	-3 410 731	760 362
Primes acquises	108 320 535	99 759 739	8 560 796
Primes cédées	-18 518 847	-17 416 583	-1 102 264
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	-482 732	944 161	-1 426 893
Total	89 318 956	83 287 317	6 031 639

* La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	Réalisations	Réalisations	Variation	Taux
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	Évolution
AUTO	41 793 000	36 711 282	5 081 718	13,84%
ARD	3 470 240	2 999 320	470 920	15,70%
INCENDIE	9 822 624	9 975 368	- 152 744	-1,53%
ENGINEERING	4 527 273	3 563 237	964 036	27,06%
TRANSPORT	6 031 297	5 122 976	908 321	17,73%
MALADIE	45326 470	44798 287	528 183	1,18%
Total	110 970 904	103 170 470	7 800 434	7,56%

PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2024 un montant de 29 958 912 DT La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non-vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique non-vie	x Produits des placements
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

<i>- Provisions techniques non-vie</i>	112 110 989
<i>- Provisions techniques vie</i>	241 468 606
<i>- Capitaux propres+ provisions techniques vie et non vie</i>	450 537 214
<i>- Produits des placements globaux</i>	29 958 912

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non-vie s'élèvent à 7 454 930 DT au 31/12/2024 contre un montant de 7 097 593 DT au 31/12/2023.

CHNV1- Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres totalise 68 295 568 DT au 31/12/2024 contre 66 414 565 DT au 31/12/2023.

Libellé	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation
Sinistres payés	-87 306 431	-60 280 846	-27 025 585
Part des réassureurs dans les sinistres	20 638 413	3 676 174	16 962 239
Variation des provisions pour sinistres	-2 190 555	-8 126 968	5 936 413
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	563 005	-1 682 925	2 245 930
Total	-68 295 568	-66 414 565	-1 881 003

CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 2 453 149 DT contre 1 508 510 DT au 31/12/2023.

CHNV4- Frais d'Exploitation

Les frais d'acquisition « composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant de 10 824 314 DT au 31/12/2024 contre 10 274 363 DT au 31/12/2023.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 25 921 967 DT au 31/12/2024 DT contre 19 066 190 DT au 31/12/2023.

La part attribuée au compte de résultat technique non-vie au 31/12/2024 est de 16 679 750 DT contre 16 270 541 DT au 31/12/2023.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2024		31/12/2023	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	28%	72%	19%	81%
Salaires	27%	73%	19%	81%
Chiffre d'affaires	42,00%	58,00%	41,57%	58,43%

Frais d'acquisition reportés non-vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constatation	Variation
Au titre de l'exercice 2024	2 891 275	3 255 793	364 519

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2024 sont de 3 957 641 DT contre 4 473 134 DT au 31/12/2023.

Le compte de résultat non-vie dégage un résultat bénéficiaire de 1 737 138 DT au 31/12/2024 contre 505 525 DT au 31/12/2023.

III-3-ETAT DE RESULTAT :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	Taux
RTNV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non-vie	1 737 138	505 525	1 231 613	243,63%
RTV Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	9 716 517	12 941 307	-3 224 790	-24,92%
PRNT 1 Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
PRNT11 Revenus des placements	13 902 221	12 890 750	1 011 471	7,85%
PRNT12 Produits des autres placements				
PRNT13 Reprise des corrections de valeur sur placements	23 061	1 035 450	-1 012 389	-97,77%
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements				
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie				
CHNT1 Charges des placements (assurances et /ou réassurances non-vie)				
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-749 313	-699 310	-50 003	7,15%
CHNT12 Correction des valeurs sur placements	-557 948	-457 210	-100 738	22,03%
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements				
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-7 454 930	-7 097 593	-357 337	5,03%
PRNT2 Autres produits non techniques	42 969	139 434	-96 465	-69,18%
CHNT3 Autres charges non techniques	-91 200	-33 470	-57 730	172,48%
Résultat provenant des activités ordinaires	16 568 515	19 224 883	-2 656 368	-13,82%
CHNT4 Impôts sur le résultat	-4628804	-3928162	-700 642	17,84%
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	11 939 711	15 296 721	-3 357 010	-21,95%
PRNT4 Gains extraordinaires				
CHNT5 Pertes extraordinaires	-925 761	-2 121 269	1 195 508	-56,36%
Résultat extraordinaire	11 013 950	13 175 452	-2 161 502	-16,41%
Résultat net de l'exercice	11 013 950	13 175 452	-2 161 502	-16,41%
CHNT6/PRNT5 Effet des modifications comptables				
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	11 013 950	13 175 452	-2 161 502	-16,41%

8-Charges des commissions par intermédiaires :

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, (CHV41+CHNV41) s'élevant à la somme de 25 364 502 DT en 2024 contre 23 536 830 DT en 2023, se détaille comme suit :

Catégorie	Montant 2024	Montant 2023
Agents généraux	6 992 503	7 865 188
Courtiers	5 317 481	5 054 607
Autres	12 805 303	10 372 202
Acceptations	249 215	244 833
Total	25 364 502	23 536 830

9-Ventilation des produits non techniques :

Produits non techniques	Montant 2024	Montant 2023
Profit exceptionnel		44 375
Autres	2 282	35 059
Vente matériels de transport et MMB	40 687	60 000
Total	42 969	139 434

10- Ventilation des charges non techniques :

Charges non techniques	Montant 2024	Montant 2023
Autres pertes et autres	*91 200	33 470
Total	91 200	33 470

*Contribution des compagnies d'assurances : Don au profit de budget de l'état dans le cadre dans une démarche stratégique RSE.

11- Ventilation des pertes extraordinaires :

Pertes extraordinaires	Montant 2024	Montant 2023
Contribution sociale de solidarité taux 4%	490 881	448 933
Taxe conjoncturelle budget de l'état année 2024 taux 4%	490 881	448 933
Taxation d'office exercice 2018+Contribution sociale de solidarité +taxe conjoncturelle exercice 2018		1 223 403
Total	981 761	2 121 269

12- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

12-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

Au 31/12/2024, le mouvement lié aux activités d'exploitation s'élève à 54 671 769 DT contre 43 541 419 DT au 31/12/2023.

12-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

Au 31/12/2024, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à -49 943 190 DT contre -98 166 911 DT au 31/12/2023.

12-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Ce flux au 31/12/2024 est égal à - 4 151 000 DT contre -3 433 000 DT au 31/12/2023.

La trésorerie au 31/12/2024 est de 6 963 177 DT contre 6 385 598 DT au 31/12/2023 enregistrant une variation de - 577 579 DT

C1 – Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif :

Désignation :	Valeur brute				Amortissements et provisions				V.C.N. à la clôture :		
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions/Trafs	A la clôture	À l'ouverture	Amort	Provisions :	Augmentations	Diminutions (1)	A la clôture	Amort
1. Actifs incorporels											
1.1 Frais de recherche et développement											
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	8 184 850	481 334		8 666 184	4 410 789			269 045		4 679 834	3 986 350
1.3 Fonds de commerce											
1.4 Acomptes versés	8 184 850	481 334		8 666 184	4 410 789			269 045		4 679 834	3 986 350
2. Actifs corporels d'exploitation											
2.1 Installations techniques et machines	5 844 029	577 539	112 393	6 309 175	3 415 689			570 367		87 649	3 898 407
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	568 937	96 379	15 484	649 832	503 332			41 968		15 484	529 816
2.3 Acomptes versés	6 412 966	673 918	127 877	6 959 007	3 919 021			612 335		103 133	4 428 223
3. Placements											
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.(1)	12 440 968	3 629 713		16 070 681	8 070 619			535 153		8 605 772	7 464 909
3.2 Placements dans les entreprises liées	24 479 921	4 870 000	2 947 600	26 402 321	566 600			600 000		1 166 600	25 235 721

3.2.1 Parts	12 332 421		100	12 332 321	566 600		600 000		1 166 600	11 165 721			
3.2.2 Bons et obligations	12 147 500	4 870 000	2 947 500	14 070 000						14 070 000			
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
3.4 Autres placements financiers	284 927 509	394 721 496	349 705 062	329 943 943		4 482 392		67 210	49 698	4 499 904	325 444 039		
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	19 184 883			19 184 883			2 312 429		17 264	49 698	2 279 996	16 904 888	
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	138 366 537	28 485 560	18 093 350	148 758 747			500 000				500 000	148 258 747	
3.4.3 Prêts hypothécaire													
3.4.4 Autres prêts	1 226 647	563 250	411 712	1 378 185							0	1 378 185	
3.4.5 Dépôt auprès des établi. Bancaires et financiers	96 500 000	359 200 000	331 000 000	124 700 000							124 700 000		
3.4.6 Autres	29 649 442	6 472 686	200 000	35 922 128			1 669 963		49 946		1 719 909	34 202 219	
3.5 Crédances pour espèces déposées	773 087	835 847	782 077	826 857							826 857		
3.6 Placements des contrats en UC													
	322 621 485	404 057 056	353 434 739	373 243 802	8 070 619	5 048 992	535 153	667 210	49 698	8 605 772	5 666 504	358 971 526	
TOTAL :	337 219 301	405 212 308	353 562 616	388 868 993	16 400 429	5 048 992	1 416 533	667 210	49 698	103 133	17 713 829	5 666 504	365 488 660

C2 -VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS :

	Autres revenus et frais financiers	Revenus dans les entreprises liées et avec lien de participations	Total
1-Placements immobiliers			
1-1 Immeubles	508 067	1 095 282	1 603 349
2-Participations			
2-1 Titres émis par l'état ou jouissant de sa garantie	2 954 837		2 954 837
2-2 Emprunts obligataires	10 234 873	1 270 843	11 505 716
2-3 Actions des sociétés cotées en bourse	426 074	6 250	432 324
2-4 Parts et actions dans les OPCVM	1 211 201	104 160	1 315 361
2-6 Autres actions et valeurs mobilières	120 674	159 897	280 571
2-7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 517 114	9 348 369	11 865 484
3- Autres revenus	1 271		1 271
Total produits des placements (PRV 2+PRNT 1)	17 974 111	11 984 801	29 958 912
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts			-3 389 869
Correction de valeur de placements			-1 202 363
Total charges des placements (CHV 9+CHNT 1)			-4 592 232

C3- Etat récapitulatif des placements :

	Valeur Brute	Valeur Nette
Placements immobiliers	22 263 181	13 057 409
Actions et autres titres à revenu variable		
autres que les parts d'OPCVM	23 158 391	20 315 770
Parts d'OPCVM détenant uniquement		
des titres à revenu fixe	1 460 913	1 460 913
Autre parts d'OPCVM	705 400	701 426
Obligations et autres titres à revenu fixe	162 828 747	162 328 747
Autres placements financiers	35 922 128	34 202 219
Autres prêts et effets assimilés	1 378 185	1 378 185
Dépôt auprès des entreprises cédantes	826 857	826 857
Autres dépôts	124 700 000	124 700 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus		
Total	373 243 802	359 571 526

C4 -RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	AUTO	ARD	INCENDIE	ENG	TRANSPORT	MALADIE	TOTAL
Primes acquises	39 601 673	3 869 882	9 575 535	4 158 609	5 827 329	45 287 507	108 320 535
Primes émises	41 793 000	3 470 240	9 822 624	4 527 273	6 031 297	45 326 470	110 970 904
Variation des primes non acquises	-2 191 327	399 642	-247 089	-368 664	-203 968	-38 963	-2 650 369
Charges de prestation	-28 780 479	-298 135	-18 776 546	-196 039	-2 365 238	-39 080 549	-89 496 986
Prestations et frais payés	-25 883 231	-248 759	-20 069 418	-457 638	-781 406	-39 865 979	-87 306 431
Charges des provisions pour sinistres	-2 897 248	-49 376	1 292 872	261 599	-1 583 832	785 430	-2 190 555
Variation des autres provisions techniques	431	-1 367	247 478	140 072	-116 520	270 094	
Solde de souscription	10 821 194	3 572 178	-9 202 378	4 210 048	3 602 163	6 090 438	19 093 643
Frais d'acquisition	-3 796 932	-278 851	-1 851 761	-482 761	-702 217	-3 711 792	-10 824 314
variation des frais d'acquisition reportés	191 935	-15 014	68 777	107 335	11902	-416	364 519
frais d'administration	-7 002 870	-1 286 490	-2 012 267	-1 165 395	-1 247 021	-3 965 707	-16 679 750
Autres charges techniques	-1 005 044	-10 037	-207 012	-36 531	-12231	-105366	-1 376 221
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-11 612 911	-1 590 392	-4 002 263	-1 577 352	-1 949 567	-7 783 281	-28 515 766
Produits nets de placements	4 788 262	224 628	620 461	861 621	141 091	818 867	7 454 930
Participation aux résultats -2849		-2 335	-89 217	-788229	-1 028 529	-541 990	-2 453 149
Solde financier	4 785 413	222 293	531 244	73 392	-887 438	276 877	5 001 781
Primes cédées	-1 276 575	-1 698 651	-7 937 638	-3 690 929	-3 915 054		-18 518 847
Part des réassureurs dans les prestations payées	399 961	310 169	19 160 553	392 126	375 604		20 638 413
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non émises -766 222	-223 866	-61 421	377 163	191 614			-482 732
Part des réassureurs dans les charges des provisions	-142 227	2 293	-848 896	-100 582	1 652 417		563 005
Commissions reçus des réassureurs		153 532	2 474 350	475 314	854 445		3 957 641
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 785 063	-1 456 523	12 786 948	-2 546 908	-840 974		6 157 480
Résultat technique	2 208 633	747 556	113 551	159 180	-75 816	-1 415 966	1 737 138
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises clôture	19 321 020	517 276	3 267 855	8 248 709	553 679	151 386	32 059 925
Provisions pour primes non acquises ouverture	17 129 693	916 918	3 020 766	7 880 045	349 711	112 423	29 409 556
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	60 933 205	2 858 617	6 040 719	4 701 081	3 293 721	11 807 395	89 634 738
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	55 768 643	2 809 242	7 319 865	4 962 679	1 177 049	12 592 824	84 630 302
Prévisions de recours à la clôture	8 245 934	-	89 485	-	2 149 586	-	10 485 005
Préavisons de de recours à l'ouverture	5 978 620	-	75 759	-	1 616 745	-	7 671 124
Provisions pour P.B. non-vie à la clôture	-	2 185	111 701	7 701	423 990	355 754	901 331
Provisions pour P.B. non-vie à l'ouverture	-	2 615	110 334	255 180	564 062	239 234	1 171 425
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques clôture	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques ouverture	-	-	-	-	-	-	-

C5 -RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

	DECES	CAPITAL-ISATION	VIE	Total
Primes	43 598 477	45 036 533	16 899	88 651 909
Charges de prestations	-13 595 534	-16 736 797		-30 332 331
Charges des provisions d'assurance vie	-6 245 039	-33 115 921	-33 138	-39 394 098
Solde de souscription	23 757 904	-4 816 185	-16 239	18 925 480
Frais d'acquisitions	-13 290 543	-1 249 443	-202	-14 540 188
Frais d'acquisition reportés				-
Autres charges de gestion nettes	-4 742 598	-1 376 899	-6 119	-6 125 616
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-18 033 141	-2 626 342	-6 321	-20 665 804
Produits nets de placements	7 267 182	8 786 732	29 413	16 083 327
Charges de placements	-2 326 000	-957 928	-1 043	-3 284 971
Solde financier	5 180 626	7 910 584	28 720	12 798 356
Primes cédées et/ou rétrocédées	-25 317 703			-25 317 703
Part des réassureurs dans les charges de prestations	7 930 349			7 930 349
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	884 873			884 873
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 618 321			2 618 321
Commissions reçues des réassureurs	12 542 645			12 542 645
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 341 515			-1 341 515
Résultat technique vie	9 324 430	386 277	5 810	9 716 517
Informations complémentaires				
Montant des rachats		4 938 222		4 938 222
Sinistres et capitaux échus	13 595 534	11 798 575		25 394 109
Provisions pour sinistres à la clôture	24 964 869	141 225		25 106 094
Provisions pour sinistres à l'ouverture	23 083 526	178 333		23 261 859
Provisions techniques brutes à la clôture	84 141 671	131 779 241	441 600	216 362 512
Provisions techniques brutes à l'ouverture	79 777 975	98 626 211	408 463	178 812 649

C6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	<i>Total</i>
Primes	8 8651 909
Charges de prestations	-30 332 331
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-39 394 098
Solde de souscription	18 925 480
Frais d'acquisitions	-14 540 188
Autres charges de gestion nettes	-6 125 616
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-20 665 804
Produits nets de placements	16 083 327
Charges de gestion des placements	-2 640 556
Participation aux résultats et intérêts techniques	-644 415
Solde financier	12 798 356
Primes cédées et/ou rétrocédées	-25 317 703
Part des réassureurs dans les charges de prestations	7 930 349
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour sinistres	884 873
Part des réassureurs dans les provisions	2 618 321
Commissions reçues des réassureurs	12 542 645
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 341 515
Résultat technique	9 716 517
Informations complémentaires	
Montant des rachats	4 938 222
Sinistres et capitaux échus	25 394 109
Provisions pour sinistres à la clôture	25 106 094
Provisions pour sinistres à l'ouverture	23 261 859
Provisions techniques brutes à la clôture	216 362 512
Provisions techniques brutes à l'ouverture	178 812 649

C7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

	Total
Primes acquises	108 320 535
Primes émises	11 0970 904
Variation des primes non acquises	-2 650 369
Charges de prestation	-89 496 986
Prestations et frais payés	-87 306 431
Charges des provisions pour sinistres	-2 190 555
Variation des autres provisions techniques	270 094
	19 093 643
Solde de souscription	19 093 643
Frais d'acquisition	-10 824 314
Frais d'acquisition reportés	364 519
Frais d'administration	-16 679 750
	-27 139 545
Autres charges techniques	-1 376 221
Produits nets de placements	7 454 930
Participation aux résultats	-2 453 149
	5 001 781
Primes cédées	-18 518 847
Part des réassureurs dans les primes acquises	-482 732
Part des réassureurs dans les prestations payées	20 638413
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	563 005
Commissions reçues des réassureurs	3 957 641
	6 157 480
	Résultat technique
	1 737 138
<hr/>	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	32 059 925
Provisions pour primes non acquises ouverture	29 409 556
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	79 149 733
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	76 959 178
Provisions pour P.B. non-vie à la clôture	901 331
Provisions pour P.B. non-vie à l'ouverture	1 171 425
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	

C8-TABLEAU DE VENTILATION DES PRIMES EMISES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET PAR NATURE DE RISQUE :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
NORD	177 754 299	155 381 288	22 373 011
CENTRE	10 561 277	8 828 482	1 732 795
SUD	11 307 237	12 359 875	-1 052 638
Total	199 622 813	176 569 646	23 053 167
	31/12/2024	31/12/2023	Variation
DECES	43 598 477	41 636 974	1 961 503
CAPITALISATION	45 036 533	31 755 852	13 280 681
VIE	16 899	6 350	10 549
Total VIE	88 651 909	73 399 176	15 252 733
AUTO	41 793 000	36 711 282	5 081 718
ARD	3 470 240	2 999 320	470 920
INCENDIE	9 822 624	9 975 368	-152 744
ENGINEERING	4 527 273	3 563 237	964 036
TRANSPORT	6 031 297	5 122 976	908 321
MALADIE	45 326 470	44 798 287	528 183
Total NON-VIE	110 970 904	103 170 470	7 800 434
Total	199 622 813	176 569 646	23 053 167

C9-PARTICIPATION CROISEES :

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions	valeur nominale de souscrites l'action	Capital	% de détention BH ASSURANCE /Filiales BH Bank et autres	% de détention Filiales BH Bank/ BH ASSURANCE
				détenu		
BH LEASING	35 000 000	699 999	5	3 156 765	9,99%	1,75%
BH INVEST	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,73%
BH IMMO	15000 000	61 925	100	6 192 500	41,28%	
BH EQUITY	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	5,99%
BH PRINT	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
BH RECOUVREMENT	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
BH Technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	

C10 –ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER :

Année d'inventaire	2020	2021	2022
<u>Inventaire 2022</u>			
Règlements cumulés	39 200 612	47 771 977	29 157 240
Provisions pour sinistres	8 621 756	14 006 276	25 063 132
Total charges des sinistres	47 822 369	61 778 253	54 220 372
Primes acquises	80 835 839	92 164 359	93 063 473
% sinistres / primes acquises	59%	67%	58%

Année d'inventaire	2020	2021	2022	2023
<u>Inventaire 2023</u>				
Règlements cumulés	27 656 316	28 134 571	36 610 767	17 199 504
Provisions pour sinistres	3 798 054	6 679 506	14 303 611	39 659 935
Total charges des sinistres	31 454 370	34 814 077	50 914 378	56 859 439
Primes acquises	80 835 839	92 164 359	93 063 473	99 759 739
% sinistres / primes acquises	59%	67%	55%	57%

Année d'inventaire	2020	2021	2022	2023	2024
<u>Inventaire 2024</u>					
Règlements cumulés	30 931 675	33 670 128	46 219 181	28 492 223	33 307 172
Provisions pour sinistres	2 457 447	4 482 492	8 197 683	13 985 230	19 945 645
Total charges des sinistres	33 389 122	38 152 621	54 416 863	42 477 453	53 252 817
Primes acquises	80 835 839	92 164 359	93 063 473	99 759 739	108320535
% sinistres / primes acquises	41%	41%	58%	43%	49%

C11 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2024

Année Inventaires	2020	2021	Exercices		
			2022	2023	2024
Participation aux résultats (État de résultat technique) *Participation attribuée à des contrats (Y compris intérêts techniques).	246310				
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices.	239 475	288 021	650 344	774 131	303 006
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie *provisions mathématiques moyennes *Montant minimum de participation *Montant effectif de la participation dont attribué (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB.	97 404 424	112 356 465	132 549 846	162 489 373	197 584 581

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants :

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau

C12-MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES :

	Capital social	Réserves légales	Réserves Extraordinaires	Primes d'émission	Réserves pour réinvestissements	fonds social	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018	13 300 000	1 330 000	7 401 942	6 600 000	16 192 805	1 055 992	200 843	7 640 893	53 722 475
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2011 et 2012, lors de la répartition du résultat de l'exercice 2010, 2011 devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 600 000 1 539 106		-1 600 000 -1 539 106				
Affection AGO du 25/04/2019							-200 843	200 843	
Report à nouveau exercice 2017									
Réserves pour réinvestissements exonéré					2 000 000			-2 000 000	
Réserves extraordinaires				5 000 000				-5 000 000	
Fonds social						50 000		-50 000	
Autres						1 490			1 490
Report à nouveau exercice 2018							791 736	-791 736	
Résultat 31/12/2019								9 507 170	9 507 170
Solde au 31/12/2019	13 300 000	1 330 000	15 541 048	6 600 000	15 053 699	1 107 482	791 736	9 507 170	63 231 135
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2013									
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2012									
Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			2 152 900		-2 152 900				

Affectation des des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés		-490 000			490 000	
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013				-490 000	490 000	
Report à nouveau 2019				-791 736	791 736	
Réserves pour réinvestissements exonéré		4 000 000			-4 000 000	
Fonds social			150 000		-150 000	
Autres			-4778		-4778	
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exé 2019				-2 170 000	-2 170 000	

Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013							-490 000	-490 000	
Réserves extraordinaires			3 500 000				-3 500 000		
Report à nouveau 2019						478 906	-478 906		
Résultat 31/12/2020							9 662 269	9 662 269	
Solde au 31/12/2020	13 300 000	1 330 000	20 703 948	6 600 000	16 900 799	1 252 704	478 906	9 662 269	70 228 626
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2014 Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2013 Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires			1 334 000		-1 334 000				
Affection des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés			-440 000				440 000		
Affection AGO 08/04/2021									

Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013						-440 000	440 000		
Report à nouveau 2019						-478 906	478 906		
Réserves pour réinvestissements exonéré				3 000 000			-3 000 000		
Fonds social					200 000		-200 000		
Autres					-31		-31		
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exercice 2020						-2 220 000	-2 220 000		
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013						-440 000	-440 000		
Réserves extraordinaires			4 000 000				-4 000 000		
Report à nouveau 2020						721 175	-721 175		
Résultat 31/12/2021							13 147 954	13 147 954	
Solde au 31/12/2021	13 300 000	1 330 000	25 597 948	6 600 000	18 566 799	1 452 673	721 175	13 147 954	80 716 549
-Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2015									
Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2014									
Devenues disponibles et réaffectées en réserves			2 500 000		-2 500 000				

extraordinaires						
-Affectation des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés		-481 536			481 536	
Affectation AGO 30/03/2022						
-Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013				-481 536	481 536	
-Report à nouveau 2020				-721 175	721 175	
-Réserves pour réinvestissements exonéré		3 000 000			-3 000 000	
-Fonds social			250 000		-250 000	
-Autres			4 674		4 674	
-Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice exercice 2021				-2 444 464	-2 444 464	

-Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant réserves extraordinaires 31/12/2013								-481 536	-481 536
-Réserves extraordinaires			8 000 000					-8 000 000	
-Report à nouveau 2021							174 665	-174 665	
Résultat 31/12/2022								13 306 391	13 306 391
Solde au 31/12/2022	13 300 000	1 330 000	35 616 412	6 600 000	19 066 799	1 707 347	174 665	13 306 391	91 101 614
-Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2016 Lors de la répartition du résultat de l'exercice 2015 Devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires Affectation AGO 25/04/2023			2 566 800		-2 566 800				
-Report à nouveau 2021					5 000 000			-174 665	174 665
-Réserves pour réinvestissements exonéré						250 000		-5 000 000	
-Fonds social						-795		-250 000	
-Autres									-795
-Dividendes prélevés sur le bénéfice exercice 2022			4 500 000					-3 325 000	-3 325 000
-Réserves extraordinaires								-4 500 000	
-Report à nouveau 2022							406 056	-406 056	
Résultat 31/12/2023								13 175 452	13 175 452
Solde au 31/12/2023	13 300 000	1 330 000	42 683 212	6 600 000	21 499 999	1956 552	406 056	13 175 452	100 951 271

Affectation AGO 23/04/2024									
Report à nouveau 2022									
-Réserves pour réinvestissements exonéré					5 500 000		-406 056	406 056	-5 500 000
-Fonds social						250 000			-250 000
-Autres						- 3 652			- 3 652
Dividendes prélevés sur le bénéfice exercice 2023				3 500 000				-3 990 000	-3 990 000
-Réserves extraordinaires							341 508	-3 500 000	-341 508
Report à nouveau 2023								11 013 950	11 013 950
Résultat 31/12/2024									
Solde au 31/12/2024	13 300 000	1 330 000	46 183 212	6 600 000	26 999 999	2202 900	341 508	11 013 950	107 971 569

C13- Notes sur Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 27 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.